



## Bulletin de soutien personnel au bénéfice de nouveaux lieux clubhouses en France

[www.clubhousefrance.org](http://www.clubhousefrance.org)

Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre don à

**Association Clubhouse France - 43, rue du Télégraphe, 75020 Paris**

De la part de : Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Adresse postale : .....

Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email (en majuscule SVP) : .....

J'ai pris connaissance de votre action par l'intermédiaire de : .....

### ➤ Montant du don 2018 :

Don 2018 : .....€

### ➤ Mes promesses de dons :

Promesse 2019 .....€	Promesse 2020 .....€	Promesse 2021 .....€	Promesse 2022 .....€
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

### ➤ Avantages fiscaux\*

Vous bénéficiez des avantages suivants selon la législation actuelle (juin 2011) :

**Impôt sur le revenu** : votre don en faveur de l'association clubhouse France vous donne droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de votre soutien, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. L'association vous enverra un Reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt dans le mois suivant la réception de votre don.

Montant de votre don	Coût du don après 66 % déduction IR
50 €	17 €
100 €	34 €
200 €	68 €
500 €	170 €

### ➤ Mode de règlement

Par **chèque bancaire** en renvoyant ce bulletin complété accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association Clubhouse France à : *Association Clubhouse France, 43 rue du Télégraphe, 75020 Paris*

Par **virement bancaire** à l'aide du RIB que nous vous envoyons sur simple demande à Julie Afonso au 01 47 97 25 60 ou à [dons@clubhousefrance.org](mailto:dons@clubhousefrance.org)

SVP : en renvoyant ce coupon complété par courrier (ou par email à [dons@clubhousefrance.org](mailto:dons@clubhousefrance.org))

En libellant votre virement « Don + Votre nom »

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que votre don soit, à partir de 20€ ou à hauteur de l'adhésion annuelle en vigueur au sein de l'association, considéré comme une adhésion. Les adhésions renforcent notre plaidoyer auprès de l'Etat sur les questions de santé mentale

### ➤ Communication

Je ne souhaite pas que mon nom en tant que donateur soit publié dans les supports de communication de l'association Clubhouse France (rapports, site internet...)

Je ne souhaite pas recevoir la newsletter d'information sur le Clubhouse Paris (envoyée par email)

DATE : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

SIGNATURE :

Pour tout renseignement complémentaire ou information sur d'autres formes de dons tels que les dons en actions, les donations temporaires d'usufruit ou le legs, merci de contacter Céline Aimetti au 06 24 56 01 15 ou par mail à [caimetti@clubhousefrance.org](mailto:caimetti@clubhousefrance.org)

\* Article 885-0 V bis A Modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 141

Conformément à la Loi Informatique et Liberté N°7817 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, communiquées par vous à l'association Clubhouse France, demander leur rectification ou suppression.

NB : Nous nous engageons à conserver la confidentialité de vos coordonnées et à ne pas les utiliser à d'autres fins que nos propres besoins.